A Obeck

Aden, 8 mai. — Les Donkalis se montrent très mécontents à Obock et profèrent des menaces de mort contre les Européens. On a dû faire arrêter deux chefs donkalis et les interner sur le *Renard*. La tour élevée par Soleillet est complètement démolie.

L'état sanitaire à Sagallo et à Tadjourah est déplorable. Sagallo est abandonné; à Tadjourah, il ne reste que des soldats abyssins.

Nouvelles de Rome

Rome, 9 mai. — L'opinion publique est toujours préoccupée de la question tripolitaine. A la Chambre, M. Crispi n'a pas manqué de se faire l'écho de desces sentiments et a lancé, dans son discours, défiances contre la France. Le gouvernement a cru devoir dissiper ces préventions.

Le *Popolo Romano* publie ce matin une note, évidemment officieuse, destinée à rassurer le public, en expliquant que les excursions militaires du général Boulanger du côté de Tripoli n'ont aucun but et aucune portée politiques.

La majorité obtenue hier par le cabinet donne une force nouvelle à M. Depretis et aussi à ses collègues, en vertu du principe de la solidarité ministérielle. Toutefois, il ne faudrait pas y voir une sanction absolue et sans réserve de la politique coloniale de M. Mancini.

Marchandon

Paris, 9 mai. — Un de nos confrères du matin annonçait que Marchandon, l'assassin de Mme Cornet, venait de se suicider dans sa cellule en se servant de sa chemise pour se pendre aux barreaux de sa prison.

Cette nouvelle est inexacte.

Non, Marchandon ne s'est pas suicidé à Mazas et nous pouvons affirmer qu'il n'a nullement envie de se détruire.

Le misérable boit, mange et dort avec la tranquillité la plus parfaite et ne parait avoir aucune inquiétude sur sa situation.

Le drame de Clignancourt

Paris, 9 mai. — Un drame terrible s'est passé ce matin dans le dix-huitième arrondissement.

Vers six heures, des cris affreux mettaient en émoi les habitants de la maison portant le n° 6 du Chemin latéral.

On alla prévenir M. Leloup, marchand de vins, dont l'établissement se trouve dans la maison, que en fils et sa bru étaient probablement en train de setuer,

On ne croyait pas dire si vrai.

M. Leloup se dirigea à l'instant vers le logement. Un horrible spectacle s'offrit à lui.

Dans un lit, un petit garçon de cinq ans, les traits bouleversés par une indicible expression d'épouvante, regardait sa mère étendue sur le parquet, râlant, la tête fracassée de coups de marteau et le corps labouré de coups de couteau.

Le père debout au milieu de la chambre, regardant d'un oir hébété le corps de la malheureuse. « C'est toi qui as fait cela ! misérable » s'écria le marchand de vin et, en même temps, il se précipita sur son fils; mais celui-ci fit un saut de côté, et d'un seul coup se coupa la gorge avec un rasoir qu'il tenait alors grand ouvert dans la main.

Le père, inondé du sang qui sortait de la terrible blessure ne reçut qu'un cadavre entre ses bras.

La pauvre femme respirait encore; on l'a transportée, avec toutes les précautions nécessaires, à l'hôpital Bichat.

On n'a aucun espoir de la sauver.

La jalousie a été le mobile de ce lugubre drame.

M. Tirman

Alger, 9 mai. — Le gouverneur de l'Algérie s'est embarqué aujourd'hui, à cinq heures du soir, pour la France.

M. Tirman ne devait se rendre à Paris que pour assister à la discussion du budget de l'Algérie et pour soutenir un certain nombre de projets actuellement à l'examen de diverses commissions parlementaires. Mais un deuil de famille l'a obligé à devancer l'époque de son départ.

L'absence de M. Tirman durera cinq ou six semaines. M. Letellier, député, membre de la commission du budget, est parti par le même paquebot.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

D'accord avec le ministre de l'intérieur, la proposition d'amnistie déposée il y a trois mois par M. Clovis Hugues, au nom de l'extrême-gauche : sera discutée jeudi.

M. Clovis Hugues demandera que Berezowski et Nourri soient compris dans la liste des amnistiés.

Le gouvernement accepte l'urgence, mais combattra la prise en considération.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 9 mai

(Suite).

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Les récidivistes

M. Franconie combat le projet. Il lit un long discours tendant à prouver que la Guyane ne peut être désignée comme lieu de relégation.

Sur la demande du rapporteur, l'urgence est déclarée.

La Chambre adopte le passage à la discussion des articles.

M. Allain-Targé constate que la loi concernant les récidivistes est réclamée par l'opinion. Un double courant s'est établi — l'un tendant à prévenir les crimes et à permettre aux criminels de se relever après une première faute; l'autre tendant à combattre énergiquement l'armée du crime et à éloigner les criminels récidivistes de la mère patrie. De là est sortie la loi proposée. Cette loi est-elle parfaite? Personne ne le prétend; aussi pour en rendre l'application possible, a-t-on décidé de la compléter par un règlement d'administration publique.

La loi proposée est donc le premier pas dans la voie de la répression ou de la diminution de la récidive. Il importe que cette loi soit votée dans des conditions qui rendent facile la grande œuvre sociale et morale qu'on a en vue.

Le ministre constate que la loi n'est pas si rigoureuse qu'on la prétend, car si la relégation être obligatoire, elle n'est pas perpétuelle et l'article 16 stipule que les relégués peuvent, au bout de six ans, être relevés de leur peine par le tribunal colonial.

L'orateur aurait voulu que cette faculté fût laissée à l'administration, mais on lui a fait observer que la loi était urgente et qu'il ne fallait pas la faire revenir devant le Sénat; il l'accepte donc telle qu'elle est.

D'ailleurs, le projet tendant à prévenir la récidive, que la Chambre votera certainement, lui donnera satisfaction sur ce point, puisqu'elle permettra, dans certaines conditions, une libération anticipée.

Le ministre constate que dans le monde des récidivistes, on attend la loi contre la récidive avec une véritable terreur. Si la Chambre la repoussait, les récidivistes y verraient un encouragement. La Chambre votera donc le projet actuel sans s'arrêter à des critiques de détails. (Marques d'assentiment).

M. Georges Périn combat la loi comme absolument vaine, inapplicable et dangereuse.

M. Gerville-Réache, rapporteur, et M. Rousseau, sous-secrétaire d'État à la marine, constatent que l'application de la loi est devenue facile depuis les modifications introduites par le Sénat.

M. de Lanessan estime que la loi est insuffisamment préparée et étudiée. C'est une simple addition au code d'instruction criminelle, car la relégation, telle qu'on la propose, n'est autre chose que la peine des travaux forcés, étendue à une nouvelle catégorie de criminels.

L'orateur croit la Guyane aussi bien que la Nouvelle-Calédonie impropres à servir de lieux de relégation. Il est partisan des mesures préventives, sans avoir d'ailleurs aucune sympathie pour les criminels. Ce qu'il veut, c'est l'ajournement du projet.

M. de Mun appuie la demande d'ajournement. Il veut avant tout faire une loi de justice.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 5 h. 20.

PETITES NOUVELLES

Le monument de Linné sera inauguré le 13 courant, à Stockholm.

On assure qu'à cette occasion, le roi de Suède enverra une décoration à M. Chevreul, directeur honoraire du Jardin des Plantes, et à M. Pasteur.

— La Suisse célèbrera, du 19 au 28 juillet prochain, son trente-et-unième tir fédéral, grande fête nationale. C'est à la ville de Berne qu'est échu l'honneur, cette fois, de recevoir les amateurs de tir.

— Le torpilleur 68 est arrivé, ce matin, à Paris ; il est amarré au pont de la Concorde. Depuis son arrivée, les quais sont encombrés de curieux.

— Le groupe des artistes indépendants a ouvert, hier matin, son exposition annuelle, aux Tuileries. La plupart des tableaux exposés portent encore le numéro d'envoi au Salon, et marquent, par là, l'appel fait à l'opinion du refus qu'ils ont essuyé.

Le public confirmera très certainement, pour le grand nombre, le jugement rendu en première instance. Il faut reconnaître, cependant, que certaines toiles sembleront tout aussi dignes de figurer au palais de l'Industrie, que plusieurs de celles qui s'y trouvent.

Telles sont une nature morte, représentant des *Pommes calville*, de M. Grenié; les *Philémon et Baucis*, de MM. Pillini; l'*Expulsée*, du même; la *Carmen*, de M. Polack; le *Grand-Père*, de M. Paupien; l'*Esclave blanche*, de M. Paul Hébert; le *Sabot cassé*, de M. Constantin Leroux ; une *Marée basse*, de M. Vuhrer; une *Jeune fille*, de M. Pata; le *Relance*, de M. Marcel de Fonrémis ; l'*Italienne*, de M. Lefèvre.

Il faudrait encore citer diverses toiles d'un ordre très incertain : la *Lumière*, de M. Hebert, en tête; un tableau de dimension, qui joint des qualités à d'énormes défauts.

L'ensemble est mauvais et ne laisse rien à regretter. Comme toujours, la note répugnante s'y trouve; c'est le cadavre d'un homme mort de faim, dit le catalogue; on jurerait celui d'un noyé. Il y a aussi la note plaisante : c'est une Cléopâtre, oh ! mais une Cléopâtre... Elle se plonge un serpent dans le sein, raide comme un pieu !

Cette Exposition compte 510 ouvrages, présentés par trois cents artistes. Les 510 œuvres se subdivisent en 334 toiles, 144 dessins, pastels, cartons ou porcelaines ; 28 ouvrages de sculpture et 4 d'architecture.

Situation météorologique. — Le baromètre monte sur presque tout le continent et une aire de pression relativement élevée (765 m/m) existe sur l'ouest de la France et vers la Suisse. Sur les îles Britanniques et tout le nord de l'Europe les hauteurs barométriques sont inférieures à 760 m/m et le vent souffle de l'Ouest.

Le thermomètre est en hausse en Angleterre et en Bretagne, en baisse dans les autres régions ; il marquait ce matin 0° à Archangel, 5° à Pétersbourg, 9° à Paris, Moscou, 15° à Rome et 22° à Palerme.

En France, le temps est au beau et la température va se relever.

A Paris, hier, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 8° 2/. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 14° 0/. —
— 1 h. — 17° ./ —

Hauteur barométrique : 762 5 m/m.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Foire a cessé de vivre : la catastrophe du 22 avril lui avait porté un coup terrible, dont elle ne s'est pas relevée, et la fin de la *ducasse* a passé presque inaperçue. La place de la Liberté est complètement débarrassée des loges qui l'encombraient ; sur le boulevard Gambetta, quelques tirs et fritures sont encore debout, mais ne tarderont pas à disparaître. Les baraques de la Grand'Place, elles-mêmes, vont être démolies dans plusieurs jours, et, déjà, la plupart des marchands forains les ont abandonnées.

Seule, la *Ménagerie Salva* prolonge son séjour à Roubaix. On établit, en ce moment, une vaste baraque sur le boulevard, à l'entrée du champ de foire, près de la rue de Lannoy : les animaux de M. Salva y seront prochainement installés, et la situation heureuse du nouvel établissement ne manquera pas d'y attirer en foule les visiteurs. Le public roubaisien doit bien cela à M. Salva, ne fût-ce que pour la persévérance dont le jeune dompteur fait preuve en cette triste circonstance.

On travaille activement aux travaux de démolition de la fabrique Toulemonde : quant au réservoir du tissage Pollet, il est complètement réparé.

A propos du sinistre qui a marqué la foire de 1885, sait-on qu'il a causé la perte de deux pièces historiques assez intéressantes aux yeux des érudits ? L'une est une tête de crocodile, qui avait été déposée au commencement du dix-septième siècle dans la chapelle de Kaeselaer, en Belgique. Disparue lors du pillage de cette chapelle, pendant la Terreur, elle fut retrouvée, en 1798, dans une mansarde du château du comte de Bethune de Ledekerke. On la voit ensuite en la possession de M. Louis Mers, d'Alost; puis elle devient la propriété de forains, qui l'exibent dans les kermesses et les ducasses; en dernier lieu, elle faisait partie de la collection de M. Philippe Lemeur, *Palais Indien*, entièrement brûlée le 22 avril. L'autre curiosite appartenait au même et était une dent de mammouth pesant 7 kilos et d'un fort bel ivoire; on l'avait découverte à une profondeur de quatre cents mètres, dans un charbonnage des alentours de Mons.

Puisque nous parlons des forains, disons que, depuis trois semaines, ils ont leur journal qui s'appelle le *Voyageur forain* et est soutenu par la Société mutuelle des voyageurs belges. Il se publie à Gand, paraît chaque semaine et se consacre entièrement à la défense des intérêts de la corporation. L'influence de la presse devenant de plus en plus considérable, son action croissant sans cesse, il n'est presque plus de corps de métier ou d'association qui ne veuille avoir son organe spécial : le *Voyageur forain* en est une preuve, et non la moins curieuse.

Les conséquences de l'orage de jeudi matin sont plus graves qu'on ne l'avait d'abord pensé : les dégâts causés au mécanisme de l'horloge montent à 300 francs, et il faudra plus d'une semaine pour mener à bonne fin les réparations nécessaires. L'aiguille du cadran marque 9 heures 17 minutes, moment précis où la foudre a frappé le clocher de l'église Saint-Martin. D'autre part, M. Touiet a dû démonter samedi tous les avertisseurs électriques, dont le fluide avait interrompu le fonctionnement et qui seront hors d'usage pendant quelques jours : les dépenses s'élèveront, de ce chef, à une cinquantaine de francs.

Nous comptons qu'on apportera la plus grande diligence à ces travaux, surtout en ce qui concerne les avertisseurs, qui rendent des services si précieux.

Pas commode, Armand Fournier, quand il est en colère ! Hier, s'étant pris de querelle avec une femme de la rue Marceau, il lui a donné un violent coup de pied dans le ventre. Cet acte de brutalité a valu, à son auteur, un joli petit procès-verbal.

Lugubre fantaisie de pochard. — Lorsqu'il s'est enivré, Desprez a des fantaisies singulières et qui ne sont pas précisément du goût de tout le monde. Ayant lu des romans où les fantômes jouent un rôle quelconque, ce lugubre pochard ne trouve rien de mieux que de s'affubler d'un drap, simulant un linceul, et de faire, le soir, le revenant dans les rues. C'est ainsi que vendredi, à la brune, il a effrayé bon nombre de passants, causé des attaques de nerf à maintes bonnes femmes, et fait hurler tous les chiens du quartier. Survint un agent, qui conduisit au poste le pseudo-fantôme.

Plusieurs gamins de 8 à 10 ans, s'amusaient, samedi, à lancer des cailloux dans les fenêtres de l'école de la rue de Rome ; à la suite de ce jeu imbécile, un certain nombre de carreaux ont été brisés. La directrice a fait chercher un agent, qui a mis ces petits drôles en fuite. Deux d'entre eux, Vantaymbourck et Houziaux ont été reconnus, ce qui vaut, à leurs parents, d'être responsables des dégâts commis.

Accident. — Samedi après-midi, un jeune garçon de 12 ans, Adolphe Devlaminck, travaillant à la filature MM. Motte et Blancho, rue de Babylone, a eu l'index de la main gauche écrasé entre deux rouleaux d'un métier à filer. M. Taffaert, contremaître, lui a donné les soins les plus indispensables, et le blessé est ensuite retourné chez ses parents.

Wasquehal. — Samedi matin, vers cinq heures, on a retiré du canal, entre la deuxième et la troisième écluse, un cadavre reconnu pour être celui du nommé Alphonse Pattyn, âgé de 40 ans, fileur, demeurant rue des Longues-Haies, à Roubaix. Cet homme vivait séparé de sa femme depuis quatre ans. Il s'adonnait à l'ivrognerie et avait déjà manifesté plusieurs fois l'intention de mettre un terme à ses jours. Il avait même séjourné, durant un certain temps, à l'hôpital, pour aliénation mentale. Le corps a été transporté à la morgue de Wasquehal. M. le docteur Jacquard, qui a fait les constatations légales, n'a remarqué aucune trace de violences.

Ecole nationale des arts industriels. — Cours de physique, chimie et manipulations, rue du College, professeur : M. A. Béghin.

Lundi 11 mai, à 2 heures du soir, manipulations ; à huit heures, physique.

Cours de l'Histoire de l'art, rue Neuve, 3, au 3e. Professeur : M. Sératzki. — Tous les lundis à six heures du soir.

Cours de chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Château), professeur : M. Cornut. — Tous les dimanches, à 10 heures du matin.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. Delplanque. — Tous les dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue Sébastopol, 43.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 28 c. — Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 c 00. — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 p. 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32 c. — Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé, à 4 375 0/0. — les deux pains, à 8.75. — Les quatre pains, à 17.50. — Les huit pains, à 35.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 11 mai 1885.

Le maire de Roubaix,
Paul WATINE, adjoint.

TOURCOING

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Petit, vicaire au Sacré-Cœur, de Tourcoing, est nommé curé de Cauroir.

Poids et mesures. — La vérification périodique des poids et mesures, aura lieu, cette année, à Tourcoing, du 11 mai au 27 juin.

Les poids et les mesures seront vérifiés au bureau situé *Hôtel de Flandre*, place Charles-Roussel, du 21 mai au 4 juin.

Les instruments de pesage seront vus à domicile du 5 au 27 juin.

La lettre F. est celle dont l'empreinte sera apposée sur les objets vérifiés et reconnus exacts.

Chronique du tir. — Ainsi que nous l'avions annoncé, l'ouverture du concours international des *Carabiniers de la Nouvelle-Aventure* a donné lieu à une manifestation sympathique des autres sociétés de la ville.

MM. Delemasure-Flayelle, président des *Carabiniers du Petit-Château* ; J. Duprez, président des *Carabiniers de Saint-Joseph* ; H. Lorthiois, président des *Carabiniers Français*; et E. Parent, vice-président des *Carabiniers Tourquennois*, ainsi que bon nombre de membres de ces différentes sociétés, assistaient à l'ouverture.

A 9 heures et demie, M. Tanchou offrit les vins d'honneur et, souhaitant la bienvenue à tous, remercia les sociétés des dons qu'elles avaient faits et des marques de sympathie qu'elles donnaient encore en ce jour.

M. Delemasure y répondit en affirmant de nouveau la sincérité des bons rapports qui existent entre les diverses sociétés de tir de Tourcoing et en souhaitant aux *Carabiniers de la Nouvelle-Aventure* un double succès pour leur concours, comme résultat du tir et comme résultat pécunier.

Après cet échange de bonnes paroles, les présidents se mirent aux cibles et tirent l'ouverture du concours.

L'animation qui s'est produite au début s'est continuée pendant toute la journée.

LILLE

L'Ecole des Arts et Métiers de Lille. — La commission du budget a examiné aujourd'hui le budget des Beaux-Arts.

Elle a voté une somme de 200,000 fr. pour la construction de l'école des Arts-et-Métiers de Lille, dont la création a fait l'objet d'une loi.

Courses de Lille. — Comme nous l'avons déjà annoncé, l'Hippodrome du Bois-de-la-Deûle qui fut, quoique inachevé, inauguré d'une façon si brillante en octobre dernier, ouvrira la saison sportive dans la région du Nord, par une réunion du printemps, qui aura lieu jeudi 14 mai prochain, jour de l'Ascension.

Réunion qui promet d'être superbe. Cinq courses, dotées de beaux prix ; une piste en excellent état ; des engagements nombreux ; et, ce qui n'est pas à dédaigner, en somme, des conditions d'entrée très intelligemment trouvée. Ainsi, par exemple, les voitures à 1 cheval avec 4 personnes ne paient que 5 francs d'entrée ; les voitures à 2 chevaux, 10 fr. avec 6 personnes : les cavaliers, 5 fr.; les piétons, 1 fr. De plus, on a imaginé certaines combinaison donnant droit au titre de souscripteur et à deux cartes de pesage, l'une pour homme, l'autre pour dame, dans toutes les réunions de l'année (il y en aura 4 en 1885) moyennant une redevance annuelle de 60 fr. On s'engage pour 3 ans. Les souscriptions affluent au siège de la Société, 111, rue Nationale.

En outre, comme les années précédentes, MM. les officiers en activité et en uniforme sont invités à assister à cette fête hippique.

Voilà ce qu'on peut appeler : vulgariser le sport.

Une passerelle est installée, disent les *Saisons*, sur le canal, en face de l'avenue Butin. Ce sera le chemin le plus court pour se rendre aux tribunes et sur la pelouse, en prenant le car A et en descendant à cette avenue.

Concours hippique. — Le concours hippique du Nord aura lieu, cette année, du 24 au 31 mai. 230 prix, pour une valeur de 41,316 fr., y seront décernés, par la Société hippique française.

Une chasse à l'homme sur les toits. — Dimanche matin, la rue des Bouchers était tout en émoi. Un jeune homme, Emile Dinoir, demeurant cour Hallo, avait eu une discussion avec son père et s'était réfugié sur les toits. Dans un état de surexcitation dû à la boisson, il menaçait tous ceux qui voulaient le faire descendre.

Ses mains ensanglantées faisaient croire à un crime; on parlait déjà d'un double assassinat. Le père avait été percé, disait-on, de plusieurs coups de couteau, et râlait dans l'une des chambres. La mère avait aussi reçu plusieurs coups qui mettaient sa vie en danger.

Les agents de police, prévenus, arrivèrent aussitôt et commencèrent une véritable chasse à l'homme. Pendant une heure, Dinoir courut d'un toit à un autre, arrachant des tuiles et les lançant sur les agents. Toutes les rues adjacentes étaient remplies d'une foule très animée.

A bout de force, et se voyant traqué, Emile Dinoir était prêt à se précipiter dans la cour de M. Sauvage, lorsqu'il fut saisi par deux pompiers. On eut beaucoup de difficultés à le faire descendre par une échelle.

Dinoir a été conduit au poste, au milieu d'une grande foule très animée, et enfermé. Son état d'ivresse n'a pas permis à M. le commissaire de l'interroger. C'est un vigoureux gaillard, qui aurait, dit-on, donné déjà des signes d'aliénation mentale.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 27 mars 1885

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, Maire.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro du 8 mai.)

Halles et Marchés. — Projet de règlement

M. ROCHE, au nom des 5e et 1re commissions, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, le service des halles et des ventes » à la criée est actuellement confié à une direction » dont les attributions ne sont pas nettement déterminées ; cette situation aurait été modifiée plus » tôt, si nous avions eu connaissance du règlement » en date du 7 Novembre 1881.

» L'Administration municipale, voulant garantir, d'un côté, les intérêts de la Ville et engager, » par une bonne organisation de ces divers services, les producteurs et expéditeurs à alimenter » nos marchés aussi largement que possible, vous » a soumis, dans la séance du 13 février dernier, un » nouveau règlement qui rend le factage entièrement libre et qui met le service des halles et des » ventes à la criée complètement sous la direction » et la surveillance du préposé en chef, directeur » de l'octroi et de son délégué. Vos 5e et 1re commissions, a l'examen desquelles vous avez renvoyé ce règlement, approuvent ces diverses modifications, qui porteront certainement leurs » fruits, tant au point de vue de notre alimentation, que pour la sécurité des revenus de la » caisse municipale, ainsi que pour l'exécution » stricte du règlement. Nous en sommes d'autant » plus convaincus que l'administration de l'octroi » a toujours mené à bien tous les services qu'on lui » a confiés. Nous avons examiné, dans tous ses détails, ce nouveau règlement et nous vous prions » de l'approuver. »

M. ALFRED REBOUX. — M. le rapporteur de la 5e commission dit qu'on aurait pu apporter plus tôt les améliorations nécessaires au service des halles et des ventes à la criée, si on avait eu connaissance du règlement en date du 7 novembre 1881. Je demanderais à M. le maire quelques explications à ce sujet.

M. LE MAIRE. — Nous n'avons eu connaissance de ce règlement que depuis quelques mois.

M. ALFRED REBOUX. — Il a été renvoyé par le préfet entre le 7 et le 10 mai.

M. LE MAIRE. — Nous n'en avons pas eu connaissance alors; aucune expédition de ce règlement n'étant restée dans les archives de la ville, nous ne l'avons connu que lorsque nous avons mis les facteurs en demeure de verser, conformément aux dispositions de l'ancien règlement, le cautionnement prescrit.

M. ALFRED REBOUX. — Ce règlement est arrivé à la mairie dans l'intervalle des deux scrutins ?

M. LE MAIRE. — En effet : et c'est en demandant une copie du règlement à M. le préfet que nous en avons eu connaissance.

M. LE MAIRE donne lecture du projet de règlement que nous avons publié.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Funérailles de M. Argelliès, décédé commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix. Demande d'un crédit supplémentaire.

M. ROCHE, au nom de 6e et 1re commissions, donne lecture du rapport suivant :

« Vous avez renvoyé à vos 6e et 1re commissions, l'examen d'un crédit supplémentaire, pour » les dépenses occasionnées par l'accident et les » funérailles de M. Argelliès, commandant des » sapeurs-pompiers de Roubaix. Dans votre séance du 6 août dernier, vous avez voté un premier » crédit de 2 000 fr., à ce sujet, qui est insuffisant: » les deux états détaillés et ci-annexés démontrent que les dépenses faites s'élèvent à la somme totale de 3,623 fr. 50. Conséquemment, vos » commissions réunies pensent qu'il y a lieu d'allouer un crédit supplémentaire de 1.623 fr. 50 » pour solder lesdites dépenses et vous prient de » vouloir bien les voter.

M. LE DOCTEUR CARRETTE demande la lecture des divers articles.

M. PAUL WATINE, adjoint, lit le détail des deux états annexés au rapport.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Nous avons bien fait de rendre les derniers devoirs avec une certaine pompe au commandant Argelliès, et ce n'est pas moi qui m'élèverai contre un hommage rendu à sa mémoire. Je crois cependant qu'il est bon de signaler quelque exagération dans les dépenses occasionnées par ces funérailles. Ainsi, en examinant le détail des articles, on trouve d'abord 5350 lettres mortuaires ; il est évident que c'est beaucoup trop. Pour ma part, j'en ai reçu quatre, et l'un de mes voisins cinq. Il y a là une profusion que je dois signaler.

M. PAUL WATINE, adjoint. — Il est regrettable de voir soulever un débat au sujet des dépenses occasionnées par les funérailles du brave commandant Argelliès. Il est évident qu'on a fait un peu trop de lettres de faire-part ; mais dans le désarroi qui se produit inévitablement dans de pareilles circonstances, chacun en a commandé de son côté, c'est ce qui explique la grande quantité de celles qui ont été distribuées.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je dis qu'il y a eu prodigalité, et j'ai le droit de m'élever contre cette prodigalité. Le cercueil coûte 210 fr. : aux yeux de tous ceux qui sont au courant de cette matière, ce chiffre est fort exagéré. On a compté pour 230 francs de crêpes : sans être fabricant, chacun peut savoir qu'il n'était nullement besoin de payer une telle somme pour avoir une quantité suffisante de crêpes. M. Willem a fourni des palmiers et des couronnes pour une valeur de 80 fr. : là encore, il y a eu profusion ! Quant aux médecins, il y en a eu trois, dont l'un, M. Paquet, a demandé 600 francs. Je dois ajouter que M. Denis a eu la délicatesse de ne rien solliciter. Nous devons lui savoir gré de son désintéressement : c'est une qualité assez rare de nos jours !

M. GUSTAVE LEGRAND. — M. Paquet a réclamé 600 francs. C'est raide !

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Et M. Denis a donné des soins tout-à-fait désintéressés.

M. LE MAIRE. — Nous transmettrons à M. Denis nos remerciements pour le désintéressement dont il a fait preuve. Je crois, d'autre part, qu'il est inutile de prolonger la discussion sur un crédit que le conseil est unanime à vouloir voter.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — J'ai seulement eu l'intention de signaler l'exagération de certaines dépenses, afin qu'on puisse apporter un peu plus d'économie à la prochaine occasion.

M. LE MAIRE met aux voix les conclusions du rapport qui sont votées. (*A suivre*).

NORD

CAMBRAI. — Hier, dans la matinée, sont arrivées à Cambrai les bulles pontificales qui permettent à Sa Grandeur Monseigneur Hasley de prendre possession du siège de Cambrai.

Ces bulles sont au nombre de cinq. Dans la première, le Pape informe l'univers catholique que l'Eglise compte un évêque de plus.

Dans la seconde, le Saint Père remercie le Chef du gouvernement de lui avoir présenté un sujet digne.

La troisième bulle, adressée au futur Evêque, lui annonce que sa personne a été agréée.

La quatrième bulle est envoyée au clergé du diocèse dont le nouvel élu va devenir le pasteur légitime.

La cinquième est pour les fidèles auxquels on recommande le respect et l'obéissance à l'égard du nouveau pasteur qui leur est envoyé.

Hier, à cinq heures du soir, dans la salle capitulaire, et en présence de MM. les membres du chapitre métropolitain, M. le chanoine Destombes, vicaire capitulaire, mandataire de Mgr Hasley, a pris possession du siège archiépiscopal de Cambrai, au nom de Sa Grandeur.

Voici la lettre-circulaire, adressée à ce sujet, au clergé du diocèse par les vicaires capitulaires :

LETTRE-CIRCULAIRE
des vicaires capitulaires de Cambrai,
le siège vacant,
AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Messieurs et chers confrères,

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous venons de recevoir les Bulles par lesquelles Sa Sainteté Léon XIII, dans le Consistoire du 27 mars, a transféré Monseigneur Hasley, archevêque d'Avignon, à l'église métropolitaine de Cambrai, et que Sa Grandeur prendra possession de son nouveau Siège, aujourd'hui même, par procuration et selon les prescriptions canoniques

A CES CAUSES :

Le Saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1° A partir de demain, on cessera de réciter à la messe les oraisons *de Spiritu Sancto* et on reprendra les oraisons *pro Papa* aux messes chantées, *servatis Rubricis* ; de plus, tous les prêtres devront dire, au canon de la messe, *et Antistite nostro Francisco Eduardo*.

2° Le jeudi 14, fête de l'Ascension de N.-S, J.-C., dans toutes les églises et chapelles du diocèse où se célèbre l'office divin, on chantera, à l'issue de la grand'messe le *Te Deum* d'actions de grâces, pour remercier Dieu de nous avoir donné un bon Pasteur.

3° Tous les prêtres du Diocèse non empêchés par les devoirs de leur charge sont invités à assister à l'entrée solennelle de Monseigneur l'Archevêque dans sa ville métropolitaine.

Cette entrée aura lieu jeudi 21 mai, à onze heures du matin.

4° Le clergé devra être en habit de chœur et prendre rang selon l'ordre des préséances et selon les indications qui seront données ultérieurement par le programme.

5° Après le discours de prise de possession, Sa Grandeur recevra au trône l'obédience de tous les prêtres présents.

Donné à Cambrai, le 8 mai 1885.

Les Vicaires Généraux capitulaires :

† HENRI MONNIER, évêque de Lydda, CYRILLE-JEAN-BAPTISTE DESTOMBES, HENRI MORTIER.

Par Mandement :

A. MASSART, chanoine, secrétaire-général.

LES CONDAMNÉS A MORT A DOUAI. — La nuit dernière encore, la circulation a été des plus actives dans les rues de Douai. Aux abords de la maison d'arrêt, un va-et-vient continuel n'a cessé de se produire jusqu'à l'aube. Bien entendu, cette fois encore, les amateurs d'exécutions capitales en ont été pour leur frais de dérangement. A quatre heures du matin, plusieurs groupes de curieux déçus parcouraient les rues de la ville, en chantant à tue-tête.

Linez a reçu avant hier dans sa cellule la visite de son malheureux père et d'une de ses tantes; c'est probablement la dernière que lui feront ces membres de sa famille. Durant cette entrevue, il semblait fort nerveux et très inquiet. Sensiblement affecté, Linez se prétend toujours innocent, et soutient que Lepot, seul, a étranglé Mme veuve Boulanger. Il n'aurait fait, quant à lui, que participer au vol qui a suivi le crime. En résumé, Linez devient de jour en jour plus abattu.

Lepot, lui, a un caractère tout opposé à celui de Linez. D'une nature essentiellement mobile, il passe en un moment de la gaîté la plus inexplicable à l'abattement le plus profond. On le voit alors pâlir et trembler de tous ses membres ; puis, quelques minutes après, une nouvelle impression efface bien vite ces idées noires et le jeune assassin redevient insouciant. Lepot compte beaucoup sur son jeune âge et sur ses aveux pour obtenir sa grâce.

Depouhon, le seul dont la tête ne soit pas si sérieusement en jeu, n'est cependant pas beaucoup plus rassuré que Linez : c'est, on le sait, un belge de la Flandre *Flamingranie*, et, par conséquent, il est très peu familiarisé avec notre langue et nos mœurs ; on a beau le rassurer, lui disant que sa grace est certaine, il répond à peine par monosyllabes ; bref, on a toutes les peines du monde à lui faire desserrer les dents.

Comme depuis le jour de leur condamnation à mort Lepot et Linez, sont dans des cellules séparées, dont les portes, toujours ouvertes, donnent d'ailleurs sur le même couloir, la surveillance des gardiens est ainsi beaucoup plus facile. Depouhon a l'autorisation d'aller tantôt dans une cellule, tantôt dans l'autre. La nuit, il couche dans celle de Lepot qui est beaucoup plus vaste.

D'après une rumeur qui circule avec persistance depuis quelques jours, notre place St-Vaast pourrait parfaitement ne plus voir se dresser la sinistre guillotine. On sait, en effet, que la nouvelle loi, interdisant la publicité des exécutions capitales, a été votée par la Chambre des députés et qu'elle vient mardi en discussion au Sénat.

Cette proposition ne parait pas devoir donner lieu à de longs débats, tous les groupes de gauche et de droite étant d'accord sur son adoption ; si la loi, comme tout le fait supposer, est votée définitivement mardi, il se pourrait donc qu'elle fût promulguée mercredi au *Journal officiel* et que, dès samedi, la première exécution fût faite en vertu de la nouvelle législation dans l'intérieur de la prison de Douai.

On sait que, dans la proposition Bardoux, les seules personnes admises à assister aux exécutions capitales sont, outre les magistrats, dont la présence est requise, les défenseurs des condamnés et les représentants de la presse.

Douai. — On annonce le prochain mariage de Mlle Marcelle De Guerne avec M. le vicomte D'Hautpoul. Mlle De Guerne est presque une douaisienne. Les futurs époux appartiennent à deux vieilles familles, dignes l'une de l'autre par leurs traditions et leur dévouement au pays. On connaît les services rendus à notre cité par la famille De Guerne, qui a aujourd'hui pour chef M. le comte Romain De Guerne, président de chambre honoraire à la cour d'appel.

Originaire du Languedoc, la famille d'Hautpoul a été une pépinière de braves généraux dont le nom rappelle les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Wagram. Ancien ministre de la guerre, le comte d'Hautpoul avait épousé une

---

FEUILLETON DU 11 MAI — (N° 34).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

VII

(SUITE)

— Monsieur badine!...

Cette naïveté fit sourire Saint-Jorry.

— Je vous répète, dit-il, que votre maître est innocent. Qui est le coupable?... Je l'ignore. Il y a là quelque terrible secret : je vais tâcher de le découvrir.

— En voyant Mme de Mortray?...

— Oui.

— Monsieur croit donc que Mme de Mortray connaît le vrai coupable ?

— Je ne dis pas cela ! Mais en voilà assez. Allons, c'est entendu : vous venez avec moi...

Et Gratian partit avec le vieux comédien.

— Ah ! mon pauvre Gratian, pensait-il, tandis que la vapeur le cahotait doucement, tu ne t'attendais pas ce matin à partir pour si loin!...

Arrivé à Marseille, Saint-Jorry se fit immédiatement conduire à l'hôtel de Noailles ; puis, il envoya Gratian chez un marchand de confections, s'habiller décemment des pieds à la tête.

Cela fait, après un déjeuner solide mais rapidement expédié, il fit venir le gérant de l'hôtel.

— Dites-moi, Monsieur, lui demanda-t-il, parmi les voyageurs qui sont descendus ici depuis quelques jours, n'y avait-il pas une dame d'un certain âge, qui a dû signer sur le registre, du nom de Mme de Mortray?

Le gérant sourit.

— Non, Monsieur, dit-il, mais il est venu deux vieilles dames; l'une moins vieille que l'autre à vrai dire. La moins vieille a signé : Mme « Châtillon », mais un voyageur l'a parfaitement reconnue pour être Mme de Mortray, la mère de la victime du crime de Miroville.

— Voilà mes recherches singulièrement simplifiées, pensa Saint-Jorry.

Et, ajouta-t-il, tout haut, ces dames ne logent plus à l'hôtel ?

— Non, Monsieur, elles ont déclaré que devant rester à Marseille un temps assez long, elles préféraient louer un petit appartement.

— Et elles sont logées ?...

— Elles se sont logées hors ville, Monsieur, dans une petite propriété située sur la Corniche, et qui est connue sous le nom de Saint-Agricol.

— Eh bien, vous allez m'y faire conduire.

— Rien de plus facile, Monsieur.

— Mon domestique m'attendra ici. Faites atteler un véhicule quelconque.

— Nous avons des calèches à volonté et de toutes sortes, répondit le gérant en se redressant.

VIII

Quelques instants après, Saint-Jorry roulait dans la direction de Saint-Agricol.

C'était une « bastide » modeste mais assez confortable, d'où l'on jouissait d'une admirable vue sur la mer.

On entrait par une petite grille de fer qui s'ouvrait sur un jardin propre et bien tenu.

Saint-Jorry sonna très fort, et une jeune servante du pays vint ouvrir.

— Je désirerais parler à Mme « Châtillon », dit-il.

— Elle n'y est pas, répondit la fille avec un accent qui ne laissait aucun doute sur son origine phocéenne.

— Et ... son amie, demanda Saint-Jorry.

— Ah ! Mme *Gédoeign* ?

La fille prononçait si étrangement, que Saint-Jorry fut un instant sans comprendre qu'il s'agissait de Mme Gédoin, l'ancienne dame de compagnie de la marquise de Clavcyrouse.

— Mme Gédoin, dit-il enfin, oui c'est bien cela, Mme Gédoin y est-elle ?

— Je vais le lui demander.

La jeune suivante disparut en sautant puis reparut.

— Voulez-vous donner votre nom, dit-elle d'un air presque comminatoire.

— Dites à Mme Gédoin que je suis un ami de M. Gaston.

La fille disparut de rechef... et ne revint pas.

En revanche, une vieille femme, toute vêtue de noir, et dont le visage pâli et creusé de rides profondes trahissait de longues souffrances, s'avança vers Saint-Jorry.

La pauvre Mme Gédoin avait vieilli de dix ans en quelques mois.

— Que désirez-vous, Monsieur, demanda-t-elle, après avoir assez longuement dévisagé Saint-Jorry.

— J'aurais voulu parler à Mme de Mortray, dit-il.

— Mme de Mortray n'est pas ici, Monsieur.

— Je sais, Madame, qu'elle est venue ici sous le nom de Mme Châtillon; mais je n'ignore pas sa présence, et je crois connaître le motif de son arrivée. Je suis un de ses plus intimes amis, et elle a dû certainement prononcer mon nom en votre présence.

— Votre nom, Monsieur, s'il vous plait.

— Je m'appelle Félix Saint-Jorry.

En effet, Monsieur, Mme de Mortray m'a parlé de vous. Elle a même manifesté plusieurs fois le désir de vous écrire... Je vois que vous êtes bien M. Saint-Jorry, vous répondez parfaitement au portrait qu'elle m'avait tracé. Veuillez entrer, Monsieur Saint-Jorry.

Saint-Jorry pénétra en compagnie de Mme Gédoin dans un petit salon fort modeste, et s'assit :

— Mme de Mortray est réellement absente, demanda-t-il.

— Oui, Monsieur.

— Oserai-je vous demander si elle viendra bientôt ?

— Mme de Mortray n'est pas à Marseille pour le moment.

— Mais, de grâce, où est-elle donc ?

— Je l'ignore.

— Est-il possible ?

— Je vous l'affirme. Ce n'est pas avec vous, Monsieur Saint-Jorry, que je voudrais faire des mystères sans nécessité. Du reste, je vais parler bien franchement. Je ne sais pas dans quel but Mme de Mortray est venue à Marseille, je ne sais pas pourquoi elle est partie, et j'ignore absolument où elle se trouve actuellement.

— Voilà qui est vraiment incroyable !

— C'est la pure vérité.

— Et Mme de Mortray ne vous a rien dit...

— Rien qui puisse me mettre sur une trace quelconque.

— Elle ne vous a pas dit combien de temps durera son absence de Marseille.

— Non ! elle m'a seulement recommandé de l'attendre et de ne recevoir que l'amiral Fauquier-Duburgyey ou vous, Monsieur Saint-Jorry, si vous veniez par un hasard qu'elle ne prévoyait pas.

— Son chagrin commence-t-il à s'apaiser ?

— Hélas! Monsieur, il ne s'apaisera jamais. Seulement Mme de Mortray montre une vigueur d'esprit qui me stupéfie : on dirait qu'une nouvelle préoccupation, *aussi forte* que la douleur de la mort de sa fille, l'absorbe et la pousse en même temps.

— Oui, pensa Saint-Jorry, il y a là quelque chose de singulier que je ne comprends pas.

IX

Le vieil artiste prit congé de Mme Gédoin après lui avoir donné son adresse, et lui avoir fait promettre qu'elle lui écrirait dès que Mme de Mortray serait de retour.

Revenu à l'hôtel, il trouva Gratian qui l'attendait.

Le vieux domestique était vêtu correctement en noir, et pouvait passer pour un juge de paix de canton.

— Eh bien? demanda-t-il.

— Eh bien, quoi, Gratian ?

— Ah !... je demande pardon à Monsieur, monsieur voudra bien m'excuser, mais Monsieur a-t-il vu Mme de Mortray ?

— Non, mon ami, mais j'espère la voir avant peu. Maintenant, il va falloir m'aider, mon bon Gratian.

— Ah ! Monsieur peut être tranquille, j'irai me jeter dans le port s'il le faut.

— Cela ne me servirait pas à grand'chose, vous avez mieux à faire. Vous êtes intelligent et vous avez sans doute l'habitude des commissions. Saurez-vous vous informer si une Mme «Châtillon» figure parmi les victimes d'accidents signalés à la police.

— Oh ! parfaitement, Monsieur, je vais aller au bureau de police... C'est la chose la plus facile du monde.

— Et n'oubliez pas que «Mme Châtillon» s'appelle aussi Mme de Mortray.

— Monsieur peut être tranquille, j'ai compris à demi-mot... Mais Monsieur craint donc ?...

— Il faut tout craindre et n'avoir peur de rien, mon bon Gratian. Allons, courage, et bon pied, bon œil. Mettez-vous en route, et de mon côté je vais me mettre en chasse. Surtout ne *parlez pas trop*.

— Que Monsieur soit paisible... Je *sais servir*. Le vieux domestique prononça ces mots avec une sorte de dignité professionnelle mêlée de finesse non moins professionnelle, qui rassura complètement Saint-Jorry sur les capacités et la discrétion du vieillard.

La pauvre sœur Saint-François ne s'attendait guère aux nouvelles épreuves qui lui étaient destinées.

L'état de Gilberte ne s'améliorait pas. Cependant son marasme des jours précédents avait à peu près disparu.

Elle était plus « vivante ». Par moment même, elle se laissait aller aux éclats d'une gaieté folle, presque indécente.

Dans d'autres moments aussi, elle se plaignait de douleurs intolérables au fond de la poitrine et aux tempes. Il lui semblait qu'un souffle brûlant montait de son cœur à ses lèvres et qu'on lui martelait le crâne. Puis elle avait des hallucinations. Une flamme rouge remplissait ses yeux et elle voyait tout couleur de sang.

Deux ou trois fois, elle cria à tue-tête le nom de « Gaston », au grand scandale des sœurs qui la soignaient.

Un jour, on voulut lui faire faire une promenade dans le parc de Miroville.

(*A suivre*) SIMON BOUBÉE.